



PV du Conseil Municipal - Séance du 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme BAS Christelle, Maire

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Ayant pris part à aux délibérations : 13

Date de la convocation : 31/03/2025

Séance ouverte à 19h00

Présents : MM. Mmes : **AUGIER** François, **BAS** Christelle, **CAVASIN** Margaret, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **DENISSE** Bruno, **GAUDRAY** Catherine, **GUERAUD-PINET** Pauline, **GUILLOT-JEROME** Stéphane, **PETIT** Elodie, **RABATEL** Mickaël, **SAVOYAT** Karine, **VALDIVIA** Géraldine

Excusés : **QUILLON** Fabrice

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : **SAVOYAT** Karine

Ordre du jour

- Affectation du résultat 2024
- Vote des taux d'imposition 2025
- Vote du Budget Primitif 2025
- Questions diverses

FINANCESE

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le maire, après avoir adopté le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024, et dont les résultats se présentent comme suit :

Budget de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024	243 349,27 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat cumulé	243 349,27 €

Budget d'Investissement :

Solde d'exécution	173 888,20 €
Résultat antérieur reporté	842 063,03 €
Résultat cumulé d'investissement	1 015 951,23 €

Le conseil municipal à l'unanimité

→ DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	243 349,27 €
Report excédent d'investissement R 001	1 015 951,23 €

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales et demande à celui-ci sa décision pour l'année 2025

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

→ **DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2025 à l'unanimité sans augmentation par rapport à 2024**

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	30,60 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	46,07 %
Taux de TAXE D'HABITATION	8,03 %

→ **DONNE tout pouvoir à Mme le maire ou son 1^{er} adjoint pour signer tout document se rapportant à ce dossier**

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2025

Après lecture des propositions du budget primitif 2025, le Conseil Municipal à l'unanimité

☞ **ADOpte** le budget primitif 2025 comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 704 772,00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 345 133,50 €

☞ **DONNE** tout pouvoir à Madame le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 20h00

Prochaines séances prévues :

Le 15 avril 2025 à 20h00

Le maire
Christelle BAS

Le secrétaire de séance
Karine SAVOYAT